



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU: 30 Octobre 2025

Compte-rendu affiché le : 06 Novembre 2025

Date de convocation du conseil municipal : 24 Octobre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

PRÉSIDENT : Monsieur Joseph RODRIGUEZ

Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.

Secrétaire élu à l'unanimité : Madame Eliette CAMUT

Membres présents : *Mme Eliette CAMUT ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Anthony JEANJEAN ; M. Antonio GODOY ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Romain DESRICARD, M. Gilles GROS ; Mme Maghnia MENGUS ; Mme Marie-Pierre VERNET ; Mme Louisiane DELMAS ; M. Samuel OLIVIER.*

Membres absents ayant donné pouvoir : *M. Éric PEROLAT (Procuration à Louisiane DELMAS).*

Membre absent : *Mme Karen MARCON ; Mme Sophie SOUYRIS.*

oooooooooooooooooooooooooooo

Ouverture de la séance à 19h10

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 20 octobre 2025.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Ordre du jour

I – Zone médicale - Autorisation de déposer le permis d'aménager

II- Autorisation de déposer un permis de construire provisoire pour la pose d'éléments modulaires (de type algécos)

III– Questions diverses :

POINT N°1

2025-49 : Zone médicale - Autorisation de déposer le permis d'aménager

Monsieur le Maire présente le projet définitif du permis d'aménager du centre de services médicaux, confié à l'architecte SOULAIRAC et élaboré en concertation avec les professionnels de santé.

Il s'agit de la création de cinq lots destinés aux activités exclusivement en lien avec la santé, situés Lieu-dit les Abadies, sur les parcelles cadastrées section E numéros 692, 890 et 893, d'une superficie totale de 4 424 m².

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer le permis d'aménager.

A l'unanimité des membres présents et représentés, les élus autorisent M. le Maire à signer et à déposer, au nom et pour le compte de la commune, le permis d'aménager pour le centre de services médicaux.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°2

2025-50 : Autorisation de déposer un permis de construire provisoire pour la pose d'éléments modulaires (de type algecos)

Monsieur le Maire indique que les médecins intéressés par le projet de la maison médicale souhaitent exercer leur activité professionnelle rapidement sur la commune.

En raison du délai important pour la réalisation de ce projet, il est envisagé d'installer provisoirement des éléments modulaires au sein du lotissement le Clos Saint-Vincent afin de pouvoir les accueillir. Des plans sont présentés aux élus. L'ensemble représenterait environ 80 m² et serait constitué notamment de trois bureaux, correspondant aux besoins des médecins.

Un permis de construire respectant notamment la réglementation environnementale 2020 est nécessaire.

Ainsi, M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer le permis de construire.

A l'unanimité des membres présents et représentés, les élus autorisent M. le Maire à signer et à déposer, au nom et pour le compte de la commune, le permis de construire provisoire pour la pose d'éléments modulaires.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°3

Questions diverses :

Monsieur le Maire présente des devis de location et d'achat pour la construction modulaire, pour avis. L'achat apporte de nombreux avantages. L'entreprise KILOUTOU est la moins coûteuse et offre des services supplémentaires (rampe accès PMR).

Madame Louisiane DELMAS rappelle les événements suivants à venir :

- cérémonie du 11 novembre 2025
- repas de fin d'année du personnel et des élus le vendredi 6 décembre 2025
- remise des colis de Noël aux aînés fixée au vendredi 12 décembre 2025

Monsieur le Maire informe que les gens du voyage installés au niveau du stade doivent partir vendredi 31 octobre, suite à l'intervention de ce jour, en présence de la gendarmerie et d'un médiateur.

Clôture de la séance à 19h45